



R.P.C. Associations loi 1901
13480 CABRIES
Site : <https://randocabries.blog4ever.com>

RANDONNEURS PEDESTRES DE CABRIES
7 rue Aurélienne – LES PRADELLES
13480 CABRIES Tél : 0788225391
Email : anne-marie.gillardet@orange.fr

WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –
92814 Puteaux
tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002
Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0



CABRIES LE 08 janvier 2025

NOTICE D'INFORMATION

SEJOUR à REALLON

Séjour ouvert aux licenciés des R.P.C. à jour de leur licence IRA.

Nombre de participants randonneurs prévus : minimum **20**, maximum **25**.

Date : du Lundi 2 Juin au Vendredi 6 Juin 2025.

Déplacements en voitures personnelles : distances CABRIES/REALLON 190 km – 2 h 20 mn
Estimation co-voiturage et déplacements sur place 600 km environ – Péage 14,70 € X 2 = 29.40 €
Soit 53 € estimé par passager pour un véhicule de quatre personnes à valider avec le chauffeur.

HÉBERGEMENT : Hôtel club le balcon des écrins ***

462 Charriere Grande de Pra Goudin 05160 REALLON Téléphone : 04 82 29 39 85

DÉBUT DU SÉJOUR : Les participants sont attendus à l'hôtel le balcon des écrins

Le lundi 2 juin vers 17 h pour l'accueil, prise des chambres – apéritif de bienvenue - diner et nuit.

Mardi 3 juin : Petit déjeuner – Randonnée à la journée avec pique-nique fourni par l'hôtel

« Baie de Chanteloube/sommet des curattes » 12,7kms -dénivelé 350m – E2T3R2 - distance voiture 25kms
Diner à l'hôtel.

Mercredi 4 juin : Petit déjeuner - Randonnée à la demi-journée avec pique-nique fourni par l'hôtel

« Forêt de Boscodon » 6kms – dénivelé 350m – E2T1R2 – distance voiture 25kms

L'après midi sortie bateau sur le lac de Serre-Ponçon au départ de Savine le Lac.

Information : <https://la-carline.com>

Diner à l'hôtel.

Jeudi 5 juin : Petit déjeuner – Randonnée à la journée avec pique-nique fourni par l'hôtel -

« Le dortoir aux vautours et alpage de la Gardette » 9km – dénivelé 560m – E3T3R3 Distance voiture 15 kms. Diner à l'hôtel.

Vendredi 6 juin : Petit-déjeuner et retour vers CABRIES - Fin du séjour et de la prestation

PRIX DU SEJOUR : 300 € Par personne en chambre double

345 € en chambre individuelle

Ce forfait comprend :

- Les accompagnements des randonneurs par un guide « Bureau montagne Serre-Ponçon Ecrins » et un encadrement par 2 animateurs du club RPC.
- La balade en bateau sur le lac de Serre-Ponçon.

- L'hébergement en pension complète, ¼ vin compris (sauf pour les paniers repas), du dîner du 1er jour au petit déjeuner du 5ème jour.
- Le logement en chambre supérieure 2 lits avec sanitaire complet et télévision.
- Le linge de toilette fourni le 1er jour.
- La réunion d'accueil et l'apéritif de bienvenue offert.
- Les taxes de séjour.
- La cotisation tourisme de la FFRP.
- L'assurance annulation.

Ne sont pas compris :

- Le déplacement jusqu'à REALLON et les déplacements sur place, basée sur le co-voiturage.
- Les dépenses personnelles.
- Les boissons supplémentaires.
- Les assurances facultatives (bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer deux par deux pour l'occupation des chambres.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du **12 Janvier 2025** Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque ou d'un virement de réservation de 150 € Chèque ou virement à l'ordre de l'Association.

Bulletin de pré-inscription se fera en remplissant le formulaire en ligne sur notre site à l'adresse :

<https://randocabries.blog4ever.com/>

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au le 28 février 2025.

En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 150 € à la pré-inscription. Date limite 28/02/2025.

Solde du séjour avant le 15 mai 2025 avec l'envoi de la fiche d'inscription définitive - Primes d'assurances (facultatives) lors de l'inscription.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.

FRAIS DE RÉOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 31/03/2025 : restitution des sommes versées.

-Annulation faite entre le 01/04/2025 et le 15/05/2025 : restitution des sommes versées avec une retenue de 50 € pour frais de dossier.

-Annulation postérieure au 15/05/2025 : retenue de 100% du montant total du séjour.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051